

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU
LUNDI 26 juin 2017**

**Etaient présents : GAUTHIER M. – GOUTTENOIRE M. - TASSAN C. –
TEINTURIER A. – BARAGATTI D. – CARRIERE RIGARD-CERISON S. –
THOMAS M. – DANTE S. – E. VARTANIAN -**

**Absents/Excusés : F. FANNIERE (Excusé) – CARRIERE RIGARD-CERISON S
Pouvoir à (Michel Gauthier) -**

**Secrétaire de séance : Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des
Collectivités Territoriales, Mme THOMAS Maud été désignée pour remplir les
fonctions de secrétaire de séance.**

ORDRE DU JOUR

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 29 MAI 2017.

Vote : 9 voix pour

DELIBERATIONS :

**1°- Autorisation donnée à M le maire de signer un contrat à durée déterminée
de l'adjoint technique de 2^{ème} classe pour un temps non complet de 14H30
annualisées par semaine.**

**2°- Autorisation donnée à M le maire de signer un contrat à durée déterminée
pour un poste d'adjoint technique de 2ème classe d'un temps non complet de
8h30 par semaine en période scolaire.**

**3° Autorisation donnée à M le maire de renouveler le contrat à durée
déterminée pour un temps non complet de 26h65 annualisées par semaine.**

**4°- – Autorisation donnée à M. le Maire pour verser une subvention à la
coopérative scolaire de Miribel-Lanchâtre pour l'année 2017/2018. (60 € par
enfant scolarisé).**

**5° Autorisation donnée à M le Maire d'accepter la répartition de l'actif et du
passif concernant la dissolution du SIEHVG.**

**6°- Autorisation donnée à M le Maire pour verser une subvention de 250 € à
l'association Miribelles et Papillons pour l'année 2017/2018, pour participation
aux stages multi activités.**

Le Maire,

Michel GAUTHIER

NOTE DE SYNTHÈSE

DELIBERATIONS

1°- Autorisation donnée à M le maire de signer un contrat à durée déterminée de l'adjoint technique de 2ème classe pour un temps non complet de 14h30 annualisées par semaine.

M. le Maire, demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer un contrat à durée déterminée pour un poste d'adjoint technique de 2ème Classe à temps non complet de 14h30 heures hebdomadaires annualisées pour effectuer la surveillance des enfants à la cantine scolaire, le ménage des bâtiments communaux et les T.A.P. (Temps d'Activité Périscolaire) et remplacer les agents absents.

Vote : 9 voix pour

2°- Autorisation donnée à M le maire de signer un contrat à durée déterminée de l'adjoint technique de 2ème classe pour un temps non complet de 8h30 par semaine en période scolaire.

M. le Maire, demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer un contrat à durée déterminée pour un poste d'adjoint technique de 2ème Classe à temps non complet de 8h30 par semaine en période scolaire, pour effectuer la surveillance des enfants à la cantine scolaire, le ménage des bâtiments communaux et les T.A.P. (Temps d'Activité Périscolaire) et remplacer les agents absents.

Vote : 9 voix pour

3°- Autorisation donnée à M le maire de renouveler le contrat à durée déterminée pour un temps non complet de 26h45 annualisées par semaine

M. le Maire, demande au Conseil Municipal l'autorisation de renouveler le contrat à durée déterminée pour un temps non complet de 26h45 annualisées pour effectuer la surveillance des enfants à la cantine scolaire, le ménage des bâtiments communaux et les T.A.P. (Temps d'Activité Périscolaire) et remplacer les agents absents.

Vote : 9 voix pour

4°- Autorisation donnée à M. le Maire pour verser une subvention à la coopérative scolaire de Miribel-Lanchâtre pour l'année 2017/2018. (60 € par enfant scolarisé).

Autorisation donnée à M. le Maire pour verser une subvention à la coopérative scolaire de Miribel-Lanchâtre pour l'année 2015/2016 (60 € par enfant scolarisé).
Monsieur le Maire demande au conseil municipal de lui donner l'autorisation de verser une subvention de 60 € par enfant scolarisé, à la coopérative scolaire de Miribel-Lanchâtre pour l'année 2017/2018 (60 € par enfant scolarisé).

Vote : 9 voix pour

5° Autorisation donnée à M le Maire d'accepter la répartition de l'actif et du passif concernant la dissolution du SIEHVG.

Par arrêté du 21 janvier 2014 il a été mis fin à l'exercice des compétences du SIEHVG à compter du 30 juin 2014. Aussi eu égard à l'ancienneté du dossier et afin de permettre d'édicter l'arrêté prononçant la dissolution du SIEHVG, une proposition de répartition de l'actif et du passif entre les communes établie par les services de la DDFIP est proposée.

Vote : 9 voix pour

6°- Autorisation donnée à M le Maire pour verser une subvention de 250 € à l'association Miribelles et Papillons pour l'année 2017/2018, pour participation aux stages multi activités.

L'association Miribelles et papillons organisent des stages multi activités pendant les vacances scolaires et le maire propose de verser une subvention de 250 € pour son fonctionnement.

Vote : 9 voix pour

DIVERS :